

Fête des Récoltes d'Antan 2018
CONCOURS sur le thème « DROLE DE SIEGE »
REGLLEMENT

Article 1 :

Dans le cadre de la Fête des Récoltes d'Antan qui se déroulera les 1^{er} et 2 septembre 2018 à Hindisheim, le Cercle Saint-Etienne organise un **concours sur le thème « Drôle de siège »**.

L'objectif pour les participants est de créer un siège de toutes pièces ou de transformer un tabouret, une chaise, un fauteuil, un transat...L'objet final reflètera la créativité du participant, il sera unique et original.

Article 2 :

Le concours est ouvert à tous : enfants, adultes, écoles, associations, de Hindisheim ou d'ailleurs. La participation au concours est gratuite.

Article 3 :

Pour la réalisation des sièges, les matériaux sont libres et la taille laissée à l'appréciation de chaque participant.

Article 4 :

Seuls les sièges déposés le samedi 1^{er} septembre entre 10h et 12h dans la cour de la ferme SCHAAL Paul au 262 rue de l'Eglise et possédant un numéro affecté par l'organisateur participeront au concours.

Article 5 :

Un jury départagera les réalisations en fonction des critères suivants :

- La créativité
 - L'originalité
 - L'insolite

3 catégories seront distinguées : individuels, enfants (-12 ans), groupes.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 6 :

Les meilleures réalisations seront primées. Lots de consolation à tous les participants.

Le palmarès sera communiqué au Point Info de la fête et dans la cour où a lieu l'exposition, le dimanche 2 septembre à partir de 12 h. Les lauréats seront informés ultérieurement.

Article 7:

Les participants acceptent que leur siège soit exposé lors de la fête du dimanche.

Article 8 :

Les participants devront récupérer impérativement leur création le dimanche 2 septembre, entre 18h et 19h dans la cour de la ferme SCHAAL.

Article 9 :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des réalisations. Ceux-ci restent la propriété des participants.

Article 10 :

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à Hindisheim, le 10 juillet 2018

Signé : **Annie MUTSCHLER**
Présidente